



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 mai 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 21 mai 2012

SEANCE DU 14 MAI 2012

Délibération n° D20120197

AVENANT N°2 ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE CLUB DE
CYCLOTOURISME ET DE RANDONNEE PEDESTRE DE CHAURAY
(COSFIC 2012)

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 18 mai 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Virginie LEONARD donne pouvoir à Bernard JOURDAIN

**DIRECTION DE L'ANIMATION DE
LA CITE**

**AVENANT N°2 ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE CLUB DE
CYCLOTOURISME ET DE RANDONNEE PEDESTRE DE CHAURAY
(COSFIC 2012)**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Une convention a été signée avec le club de cyclotourisme et de randonnée pédestre de Chauray en 2010, relative à l'organisation de la semaine fédérale internationale de cyclotourisme qui se déroulera du 4 août au 12 août 2012.

La convention prévoit en son article 4.5.3 – Accueils de loisirs, que la Ville de Niort réservera 20 places pour les enfants entre 2 et 11 ans des parents inscrits à la semaine fédérale. Il est nécessaire de préciser les modalités techniques de ce dispositif.

Ainsi, l'association fera son affaire de la prise d'inscription auprès des parents, elle communiquera toutes les informations nécessaires contenues dans les dossiers d'inscription auprès des services compétents de la Ville de Niort, qui facturera à l'association le service offert par celle-ci auprès de ses adhérents.

Afin de pouvoir facturer à cette association l'accueil des enfants de participants inscrits au centre de loisirs, il convient d'adopter un tarif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention entre la Ville de Niort et le COFISC 2012 ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ;
- adopter le tarif de 15,50 € par jour et par enfant conformément aux dispositions mentionnées dans cet avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU